

Chapitre 7

Les réponses collectives au basculement de la richesse

Certaines réponses au basculement de la richesse ne sauraient être unilatérales et requièrent au contraire une action collective. L'architecture actuelle de la gouvernance mondiale date de la fin de la Seconde Guerre mondiale et a besoin d'être dépoussiérée. On peut toutefois observer une évolution, puisque le G7 a d'abord été remplacé par le G8, puis par le G8 + 5 et maintenant par le G20. L'instance qui était au départ destinée à apporter une réponse à court terme à la crise financière est en fait devenue un nouveau forum pour le dialogue sur l'économie internationale. L'apparition de nouveaux donneurs tels que la Chine, l'Arabie saoudite et l'Inde met également en évidence la nécessité de repenser la coopération pour le développement. Afin d'illustrer ce besoin croissant d'action collective, que ce soit au niveau multilatéral, régional ou bilatéral, ce chapitre s'intéresse à la politique commerciale. La réduction des obstacles au commerce Sud-Sud, qu'ils soient tarifaires ou non tarifaires, constitue un domaine dans lequel une action bénéfique pour tous est possible. Les transferts de technologie entre les pays en développement, via des pôles transfrontaliers de spécialisation et de coopération le long de la chaîne de valeur mondiale, se prêteraient aussi avantageusement à une collaboration.

Introduction

Ce chapitre traite des réponses collectives nécessaires face au basculement de la richesse. Comme l'a montré le chapitre 6, les pays en développement pourraient engager de nombreuses mesures et actions pour tirer parti, chacun de leur côté, de ce basculement. Mais dans une économie mondiale de plus en plus interdépendante, d'autres actions passent impérativement par une coopération et une coordination internationales.

Ce chapitre commence par analyser l'architecture de la gouvernance mondiale à la lumière du pouvoir et de l'influence croissants des pays en développement. Il revient sur son histoire et son évolution, les objectifs d'intégration (*inclusiveness*) et de représentation, ainsi que la difficulté à prendre des décisions efficaces et efficaces lorsque l'on intègre un plus grand nombre de pays. Il s'intéresse ensuite aux négociations internationales et cherche à savoir comment le basculement de la richesse fait évoluer le profil et les perspectives des nouvelles coalitions des pays en développement. Il s'appuie pour ce faire sur l'exemple des négociations sur le changement climatique au sein des Nations Unies et des négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce chapitre se conclut par l'étude de deux domaines dans lesquels un renforcement de la coopération entre pays en développement pourrait se révéler très bénéfique : le commerce et les transferts de technologie.

Une nouvelle architecture pour la gouvernance mondiale

On associe généralement l'économie mondiale d'après-guerre à la conférence de Bretton Woods, qui entendait structurer la reconstruction et stabiliser la croissance de l'économie mondiale. Trois institutions ont ainsi été mises en place. La première, le Fonds monétaire international (FMI), était un organisme de soutien à un régime de change fixe. Son objectif était non seulement de stabiliser le système financier mondial, mais aussi d'éviter la réédition des dévaluations compétitives des années 1930. Les pays ont accepté d'adopter des parités réalistes et de discuter des dévaluations avec le FMI, lequel s'est engagé à prêter aux pays victimes d'attaques spéculatives. La deuxième était une nouvelle banque, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), plus communément appelée Banque mondiale, qui a été chargée d'accorder et de garantir des prêts destinés à financer les infrastructures et d'autres besoins de développement. La troisième était un organisme compétent pour le commerce, qui a reçu pour mission de veiller à ce que les marchés s'ouvrent de plus en plus pour les exportations et les importations et de soutenir la croissance du commerce mondial. C'est ainsi que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) a été créé en 1947, avant de devenir l'OMC en 1995.

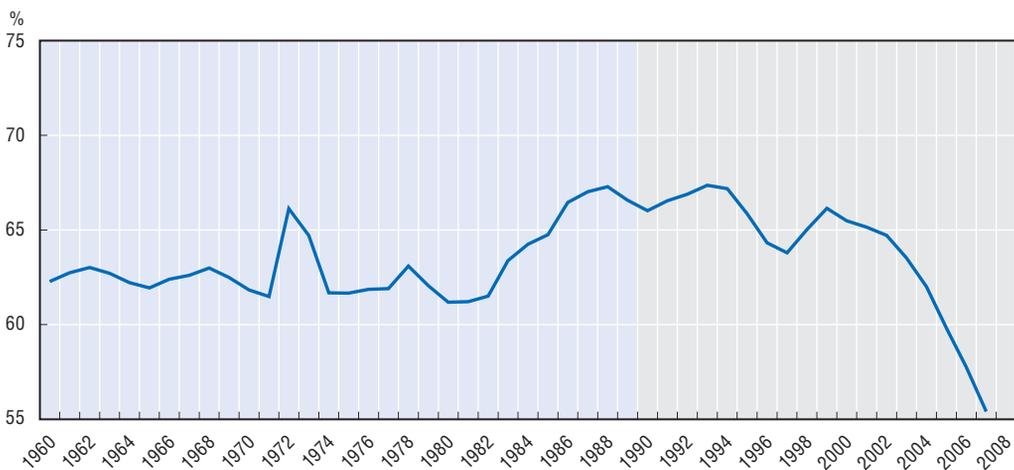
Pendant plus de soixante ans, ces trois institutions ont constitué le socle de la coopération internationale pour la politique économique. Chacune a évolué au gré des circonstances. Le rôle du FMI a été radicalement transformé avec l'adoption en 1971 de régimes de change flottants dans le monde industrialisé. Il a alors progressivement

recentré ses activités sur les pays en développement et a commencé à appliquer la conditionnalité (Mold, 2009). Au fil du temps, la BIRD s'est détournée de son objet initial, les prêts finançant les infrastructures, pour devenir une entité accordant et garantissant des prêts assortis d'une conditionnalité à la politique mise en œuvre. Ces dernières années, la Chine, l'Inde et d'autres grands pays ont accumulé des réserves significatives. Cela a conduit la BIRD à s'intéresser davantage aux pays plus petits et plus pauvres, en particulier en Afrique. Grâce à ses négociations, le GATT a obtenu une réduction non négligeable des tarifs douaniers et a également commencé à étendre ses activités à d'autres aspects, tels que les services et la propriété intellectuelle. Ce rôle élargi a été consacré par l'instauration de l'OMC. Cette structure tripartite originelle a survécu à tous ces changements. Si ce point est discutable dans le cas de l'OMC (qui fonctionne selon le principe « un pays, une voix »), globalement, le pouvoir de décision au sein des institutions de Bretton Woods reste aux mains des pays industrialisés et du G7 (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni).

Cette configuration est moins tenable dans un monde dans lequel la part du G7 dans la production mondiale (graphique 7.1) ne cesse de décroître. Depuis la crise financière, en particulier, nous assistons à un changement potentiellement important dans ce cadre institutionnel, dont les dimensions ne sont pas encore claires. Ce trio d'institutions n'est ni inutile ni sur le point d'être remplacé, mais il existe de nouvelles réponses institutionnelles aux problèmes mondiaux auxquels les institutions existantes ne remédient pas correctement. De nouvelles coalitions Sud-Sud sont en train d'apparaître et de s'affirmer dans les forums internationaux (Sanahuja, 2010).

Graphique 7.1. Recul de la part du G7 dans la production mondiale, 1960-2008

Part du PIB mondial aux taux de change du marché



Source : Calculs des auteurs d'après Banque mondiale (2009) et Maddison (2009).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932323050>

Moderniser la représentation

Le débat sur la réforme des institutions de Bretton Woods est défini par la nécessité de restaurer la représentativité du système, de manière à ce que les institutions reflètent le basculement du pouvoir économique au profit des pays émergents (Boughton et Bradford, 2007). Les institutions régissant la finance et les échanges mondiaux se sont certes

adaptées au fil du temps, mais les évolutions économiques ne transparaissent toujours pas dans ce cadre institutionnel – un constat particulièrement pertinent pour l'équilibre des pouvoirs au sein de ces institutions.

Tout nouvel ordre doit tenir compte de l'équilibre des pouvoirs qui est en train de se dessiner, et pas de celui qui valait il y a deux générations. Certains proposent que l'Union européenne fasse de la place aux pays émergents en croissance rapide en optant pour une représentation unique. Ce changement pourrait même se révéler bénéfique pour l'Europe en renforçant sa visibilité, ainsi que son influence dans les affaires internationales (Padoan, 2007). Si elle se situait au même niveau que celle des États-Unis (à savoir un peu plus de 17 %, dans le cas du FMI), une représentation unique pour l'Europe (ou la zone euro) pourrait avoir bien plus de force que la somme actuelle de tous les représentants de l'UE (bien qu'ils totalisent près de 30 %). Au sein du FMI, les grands pays émergents seraient mieux à même de participer si les États-Unis renonçaient à leur veto. Des économistes chinois (par exemple Yongding, 2009) préconisent d'ailleurs de ne pas cotiser au FMI tant que les États-Unis conserveront leur veto. À l'heure actuelle, au sein du FMI, le Brésil, la fédération de Russie, la Chine et l'Inde totalisent 9.6 % des droits de vote, soit environ la moitié de la part des États-Unis.

Inclure tous ceux qui comptent

La gouvernance mondiale est encore loin d'être pleinement inclusive. Les pays en développement à faible revenu ont beau recourir largement aux services d'assurance et d'intermédiation que leur procurent les institutions financières multilatérales, ils n'y sont toujours pas correctement représentés. Ces pays ont tout intérêt à ce que les réformes de la réglementation ne compromettent pas leurs perspectives de développement et pourtant, ils n'ont guère voix au chapitre concernant l'avancée des négociations. Il faut associer les pays en développement au processus de réforme de la réglementation, aux côtés des pays émergents et avancés. Toute la difficulté consiste à trouver des moyens de faire participer les petits pays à la gouvernance mondiale sans mettre en péril l'efficacité des négociations. Deux mécanismes permettraient de surmonter cette difficulté : le vote à la double majorité ou la délégation des votes.

Le vote à la double majorité suppose d'obtenir à la fois la majorité des voix pondérées (chaque pays pondéré par son PIB) et la majorité des voix des pays (une voix par pays). Cette modalité prendrait en compte les intérêts des grands créanciers qui détiennent un plus grand pourcentage de droits de vote (puisque, dans une institution réformée, ce sont eux qui afficheraient le PIB le plus élevé), tout en rendant le processus de décision plus inclusif. Si l'on subordonnait les grandes décisions à l'obtention de la majorité des voix des pays, les pays en développement auraient pour la première fois la possibilité de bloquer les changements auxquels ils s'opposent (Birdsall, 2009). Le vote à la double majorité est désormais la règle pour l'élection des nouveaux présidents de trois banques régionales multilatérales.

Avec la délégation des voix, on attribue des circonscriptions à chaque pays et chaque circonscription délègue un électeur. Les circonscriptions peuvent être de taille variable, voire peuvent englober tout un pays. C'est le mécanisme qui est désormais utilisé au sein du conseil d'administration du FMI, mais sans que les pourcentages de droits de vote n'aient été révisés. L'amélioration de la représentation de tous les membres au sein des institutions de Bretton Woods se heurte au clivage actuel entre les pays qui désignent des représentants nationaux (qui équivalent dans les faits à une circonscription d'un pays) et

les autres. La consultation de la société civile (le quatrième pilier) sur le processus de réforme de la gouvernance du FMI suggère de former des circonscriptions composées de plusieurs pays et de taille égale, pour tous les membres du FMI (Lombardi, 2009).

L'essor du G20

En dehors de ces trois institutions, d'autres forums internationaux sont en train de s'affirmer dans la gouvernance mondiale. Le G20 a été créé en 1999 pour permettre aux ministres des Finances et aux gouverneurs des banques centrales des pays développés et des marchés émergents de discuter ensemble des questions financières. Les grands pays émergents ont commencé à étendre leur influence sur les marchés financiers dans les années 1990 et la crise asiatique de 1997/98 a montré qu'ils étaient trop importants pour être exclus du dialogue économique international. Au moment de l'éclatement de la crise financière actuelle, les dirigeants du G8 ont convoqué un sommet du G20 pour discuter des ripostes à la crise et pour les coordonner. Lors du sommet de Pittsburgh de septembre 2009, les dirigeants du G20 ont annoncé qu'à l'avenir le G20 serait le principal forum pour la coordination économique internationale, supplantant ainsi le G8.

Le lancement du G20 et l'élargissement du Forum de stabilité financière (aujourd'hui Conseil de stabilité financière) témoignent de l'accélération de la tendance à accorder davantage de place aux puissances convergentes. Cette tendance s'appuie sur le rôle joué par la Chine au sein de l'OMC, depuis son adhésion en 2001, et sur la visibilité des puissances convergentes dans les discussions internationales sur le climat, ainsi que dans la gouvernance des IFI. Cependant, le G20 n'est ni pluridisciplinaire ni véritablement multilatéral, puisqu'il s'intéresse exclusivement aux questions macrofinancières et exclut (à l'heure actuelle) les 175 autres pays de la planète. En raison de ce champ d'action étroit, il est possible que la gouvernance mondiale néglige la coopération pour le développement, la politique sociale, l'éducation, la sécurité et l'environnement¹.

La crise mondiale a montré que, pour trouver des solutions communes débouchant sur une croissance durable à long terme, il faut des réponses multilatérales et une plus grande intégration. Elle a également révélé les limites de l'approche de la gouvernance mondiale reposant sur le principe « d'une organisation par problème ». Attribuer des priorités spécifiques à une institution donnée sur une base exclusive s'est révélé inefficace (Gurría, 2010). Il est en effet utile d'aborder les mêmes problèmes sous des angles différents, même si les organisations internationales doivent assurer une coordination et éviter les doublons (Reisen, 2010).

Certains affirment que la montée en puissance du G20, précisément parce qu'elle repose sur les grands pays émergents, risque de mettre en péril le multilatéralisme et qu'elle marginalise les petits pays, dont beaucoup de pays africains. Le G20 présente certes des imperfections, mais il est plus inclusif que ce qui existait jusque-là. L'essentiel est de savoir dans quelle mesure cette nouvelle configuration sera propice au développement.

Le fait est que les grands pays en développement ont toujours eu plus de poids dans les négociations, et une surface politique plus large, que les petits pays. Des pays comme l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et le Nigeria ont toujours disposé de davantage de marge de manœuvre que les petits pays en développement. La période d'ajustement structurel illustre bien cette réalité : à cette époque-là, les grands pays ont en général pu choisir le rythme et le degré de libéralisation, alors que les petits pays d'Afrique étaient censés avaler la potion d'un seul trait, les pays d'Amérique latine se situant dans

une position intermédiaire (Stewart, 2006). Si un tel traitement à deux vitesses s'institutionnalise, on peut s'attendre non à l'implosion catastrophique des aspirations des pays en développement dans leur ensemble, mais plutôt à ce que Winston Churchill a un jour appelé « l'agonie des petites nations » (Mold, 2007). Ce serait une opportunité perdue pour la politique de développement.

Pour une coopération multilatérale efficace

L'action multilatérale ne sera pas plus facile dans le contexte mondial restructuré dans lequel la Chine et d'autres grands pays émergents disposent de plus de poids qu'auparavant. À propos de la Chine et des États-Unis, Pisani-Ferry (2010, p. 10) indique que « la structure du pouvoir intérieur n'augure rien de bon pour la multiplication des engagements extérieurs contraignants et où la volonté d'accepter des empiètements sur la souveraineté est par conséquent limitée. La Chine voit dans les accords internationaux existants un moyen de préserver le *statu quo* mondial et, ainsi, le pouvoir de l'UE/États-Unis, au détriment des pays en développement. »

La coopération multilatérale pourrait être mieux accueillie si les bienfaits en étaient plus clairement visibles pour les puissances émergentes. Dans ce contexte, il est important de faire une distinction entre les problèmes à somme positive (« gagnant-gagnant ») et les problèmes beaucoup plus délicats (à somme nulle), qui portent sur le partage des ressources ou des droits limités. L'essor des puissances convergentes pose vraiment des problèmes à somme nulle (Pisani-Ferry, 2010). Tout d'abord, un rééquilibrage des influences fera diminuer le poids relatif des pays avancés. Ensuite, des pressions s'exerceront en faveur d'une redistribution des biens mondiaux communs, en particulier en relation avec le changement climatique et les droits d'extraction des ressources non renouvelables. Dans un tel environnement à somme nulle, il est très possible que les puissances émergentes continuent de préférer les accords bilatéraux avec les pays en développement richement dotés en ressources au multilatéralisme.

La résurrection du multilatéralisme est certainement inscrite au premier rang des priorités de la Chine s'agissant des échanges mondiaux et de la finance mondiale. Une récente présentation par des Chinois (Yu, 2010) a décrit l'intérêt de la Chine pour la gouvernance mondiale comme un « grand marchandage » : la Chine serait prête à abandonner l'ancre rigide de sa monnaie et une partie de ses immenses réserves de change en contrepartie d'une augmentation de ses droits de vote au sein des IFI et de la reprise du cycle de négociations de Doha sur le développement, qui a calé. Les domaines où « le gagnant remporte tout », tels que la finance internationale (Reisen, 2009) et la régulation mondiale, dans lesquels la puissance dominante a tendance à disposer d'une influence disproportionnée, seront des candidats tout trouvés pour la réforme de la gouvernance mondiale suscitée par l'essor des puissances convergentes.

Aide : pour une action internationale efficiente

L'architecture de la gouvernance de l'aide doit, elle aussi, évoluer pour intégrer de nouveaux acteurs. Autre signe du basculement de la richesse, le nombre des donateurs bilatéraux qui ne sont pas membres du CAD de l'OCDE a rapidement progressé au début du nouveau millénaire (chapitre 3). La Déclaration de Paris souligne l'importance de l'efficacité dans la prestation de l'aide. L'excessive fragmentation de l'aide au niveau mondial, national ou sectoriel nuit à son efficacité, augmente les coûts de transaction et surcharge les administrations partenaires. La Déclaration appelle ensuite à la

complémentarité entre les donateurs. Le nombre toujours plus élevé de donateurs bilatéraux, s'il est le bienvenu, risque d'exacerber cette fragmentation. Certains craignent que la concurrence des donateurs et des prêteurs émergents permette aux pays destinataires de refuser l'aide conditionnée à l'instauration de mesures de bonne gouvernance. D'autres redoutent également que les pratiques de prêt des donateurs émergents affectent la durabilité de la dette des pays les plus pauvres.

De nombreux représentants des organismes donateurs occidentaux prônent donc l'inclusion des nouveaux donateurs dans les cadres de *soft law* qui régissent actuellement la coopération pour le développement. La communauté des donateurs établie déploie certainement beaucoup d'efforts pour associer la Chine et d'autres pays émergents au dialogue sur les politiques publiques. En 2005, le CAD a lancé une stratégie d'ouverture afin de favoriser le dialogue et la coopération avec les donateurs non membres du CAD. Un groupe d'étude Chine-CAD est ainsi chargé d'analyser certains aspects de la coopération pour le développement de la Chine en Afrique.

L'intégration des nouveaux acteurs dans les cadres et les meilleures pratiques établis revêt un intérêt particulier pour l'OCDE, dont le modèle opérationnel repose sur le *soft law* international et sur le mécanisme d'examen par les pairs. Le *soft law* n'est pas efficace quand sa portée n'est pas mondiale. Si les considérations géopolitiques soulignées par Paulo et Reisen (2010) peuvent faire obstacle à une intégration rapide des donateurs orientaux dans le *soft law* existant, ces deux catégories de donateurs partagent des préoccupations communes importantes à propos du développement et de la lutte contre la pauvreté. La Chine comme l'Inde considèrent que les principes du mouvement des non-alignés de Bandung (1955) sont les principales règles de la coopération Sud-Sud : respect mutuel de l'intégrité et de la souveraineté territoriales; non-agression mutuelle; non-ingérence dans les affaires intérieures; égalité et avantages mutuels; et coexistence pacifique. La solidarité entre les pays en développement constitue aussi une motivation fondamentale pour l'aide des pays arabes, lesquels privilégient toutefois la solidarité entre Arabes et musulmans.

L'inclusion des partenaires du développement émergents dans les cadres actuels de *soft law* passe par des solutions conciliant les impératifs de transparence avec des modes de coopération pour le développement nouveaux et différents. Ainsi, l'aide de la Chine est souvent liée à des accords d'échange ou d'investissement, ce qui brouille la distinction entre investissement privé et aide publique. L'apparition de nouveaux donateurs aux méthodes de coopération pour le développement très différentes peut demander de s'éloigner d'un système qui reste largement dominé par les donateurs pour s'orienter vers un système accordant un rôle accru aux pays partenaires. C'est par exemple le cas de la « conditionnalité inversée », qui confie aux partenaires destinataires les commandes pour comparer, évaluer et sélectionner les offres de coopération des donateurs anciens et nouveaux (Mold, 2009).

Évolution des intérêts et des coalitions dans la coopération internationale

Du fait de la nouvelle configuration de l'économie mondiale, les grandes économies émergentes disposent d'un nouveau pouvoir de négociation lors des réunions internationales. Plusieurs thèmes à l'ordre du jour international peuvent en témoigner. La présente section en analysera deux en particulier, le changement climatique et les échanges.

Les alliances pour le changement climatique

Les institutions de Bretton Woods n'ont pas été mises en place pour reconnaître les interactions physiques entre les pays, lesquels n'étaient selon elles liés que par le commerce et la finance. Elles n'ont pas organisé de forum de négociation sur le réchauffement climatique. Ces négociations se sont donc déroulées dans le contexte de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique, adoptée lors du Sommet de la Terre en 1992 et entrée en vigueur en 1994. Depuis, des cycles de discussion et de négociation se tiennent quasiment chaque année.

Ces négociations sur le climat témoignent de l'impact du basculement de la richesse sur le pouvoir de négociation des économies émergentes et en développement au sein des forums internationaux. Tout accord significatif excluant la Chine, l'Inde et le Groupe des 77² est impensable. Compte tenu de leur population gigantesque et de leurs émissions croissantes, ces pays pèsent d'un grand poids. De même, contrastant fortement avec le monde selon Bretton Woods, les pays industrialisés ne peuvent pas faire cavalier seul et s'appuyer sur leur seule force pour entraîner les autres dans leur sillage. Pourtant, les deux côtés abordent le problème selon des perspectives très divergentes, car leurs points de départ sont très différents.

La réduction des émissions de carbone en constitue un bon exemple. Tout le monde a intérêt à obtenir une baisse des émissions, c'est certain, mais la répartition des restrictions et des coûts entre les pays va nettement moins de soi. L'argent joue un rôle central : combien les pays développés sont-ils prêts à mettre sur la table pour faire participer les pays en développement aux négociations ? Les pays en développement demandent des sommes que beaucoup estiment considérables (autour des 200 à 300 milliards USD par an après 2012), tandis que les pays développés évoquent des montants bien plus modestes (10 milliards USD par an après 2020).

Un tel écart témoigne du clivage Nord-Sud sur les accords mondiaux sur le climat, qui incite les pays en développement à former de nouvelles alliances. Parce qu'elles s'opposaient toutes deux à l'exigence de plafonnement annuel des émissions formulée par le Nord, la Chine et l'Inde ont ainsi conclu un pacte dans lequel elles s'engagent à adopter une position de négociation commune pendant les cinq prochaines années. Une telle coopération aurait été inimaginable il y a encore quelques années. Elle crée un bloc qui totalise la moitié de la population de la planète.

La manière dont ces négociations sur le changement climatique sont liées aux autres négociations internationales couvrant les sujets Nord-Sud classiques soulève des interrogations plus vastes. En dehors du système de l'OMC, par exemple, certains appellent (notamment au sein de l'UE) à des ajustements des taxes aux frontières afin de compenser les coûts de production supplémentaires qu'entraîne l'inclusion du carbone comme facteur de production.

Nouveautés dans les négociations commerciales multilatérales

La persistance de balances des paiements excédentaires dans la plupart des pays émergents fait évoluer les perspectives de l'économie politique des cadres réglementaires pour les échanges et la circulation des capitaux. Sur les questions commerciales, les voix protectionnistes se font de plus en plus entendre dans les économies avancées, tandis que le niveau de protection demeure considérable dans de nombreux pays en développement³. Les puissances commerciales émergentes (Chine, Inde et Brésil) s'en sortent plutôt bien

avec l'unilatéralisme et le régionalisme, alors que leur engagement vis-à-vis du multilatéralisme reste à prouver. À l'instar des États-Unis, de l'UE et du Japon, elles ont suffisamment de poids sur le marché pour pouvoir défendre leurs intérêts.

L'OMC dispose d'une position unique dans l'architecture de la gouvernance de l'économie mondiale, au sens où elle est la seule institution de Bretton Woods qui applique le principe « un pays, une voix ». Dans la mesure où, en son sein, les négociations et les règles fondées sur le consensus sont ancrées dans des valeurs communes telles que la réciprocité, la transparence, la non-discrimination et l'État de droit, elles devraient en principe avantager de manière disproportionnée les petits pays (Baldwin, 2006). Depuis la réunion de Cancun en 1999, le cycle actuel de négociations multilatérales de Doha (le « cycle du développement ») achoppe en raison de questions telles que les subventions agricoles, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA), le commerce des services et les marchés publics. Depuis la crise, il est encore plus difficile d'aboutir à un accord : dans une économie prospère, les pays acceptent plus facilement une libéralisation des échanges. Faire autrement reviendrait à perdre une occasion de profiter de la croissance mondiale – et les perceptions de qui est gagnant et qui est perdant sont moins claires. Après la crise, tous les participants semblent s'accorder sur la nécessité d'éviter de tomber dans un protectionnisme de type « chacun pour soi ». Néanmoins, pour le moment, il semblerait qu'ils ne soient pas assez confiants dans l'état de l'économie mondiale pour conclure un accord.

Les grands pays du Sud ne parlent pas forcément au nom de tous

Malgré la position nettement plus affirmée de certains pays émergents dans les forums de négociations de l'OMC, « le fait d'intégrer quelques grands pays en développement en croissance rapide dans le cercle exclusif du pouvoir ne fera pas de l'OMC une institution plus propice au développement, ni plus inclusive » (Scott et Wilkinson, 2010, p. 150). Les relations commerciales Sud-Sud ne sont certainement pas exemptes de tensions, même entre les grands pays en développement. Ainsi, le déficit commercial de l'Inde avec la Chine s'est creusé à 16 milliards USD en 2009. Faisant écho aux inquiétudes qui sont exprimées en Afrique et en Amérique latine (voir par exemple Paus, 2009), des fonctionnaires et des chefs d'entreprise craignent que l'Inde exporte surtout des matières premières en Chine, alors qu'elle achète à la Chine des produits manufacturés qui évincent ceux des PME indiennes.

L'agriculture constitue l'une des principales sources de discorde au sein de l'OMC. Les alliances de pays en développement prennent de plus en plus l'initiative de l'ordre du jour : une action menée conjointement par l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud, qui ont insisté pour obtenir des changements radicaux dans les régimes de subventions agricoles des pays développés, a ainsi largement contribué à conduire dans une impasse la réunion ministérielle de l'OMC à Cancun. Ces alliances continuent d'exercer des pressions pour faire avancer trois grandes questions : les droits de douane agricoles, l'aide que les pays développés apportent à leurs agriculteurs et les subventions aux exportations agricoles. Hertel et al. (2007) suggèrent que l'on pourrait réduire la pauvreté dans les pays en développement en libéralisant les échanges agricoles des pays développés (pour augmenter les prix agricoles dans les pays en développement) et des pays en développement (pour faire baisser les prix de l'alimentation). Cependant, comme le montrent clairement les exercices de simulation présentés au chapitre 3, le véritable

potentiel de développement d'une poursuite de la libéralisation Sud-Sud réside dans le commerce des produits manufacturés plutôt que dans celui des produits agricoles. La situation est d'autant plus compliquée que, selon certaines estimations, les agriculteurs chinois pourraient être les grands perdants d'une réforme mondiale de l'agriculture (van der Mensbrugge et Beghin, 2005), si bien que le soutien de la Chine sur cette question est loin d'être acquis.

Les appels à l'adoption d'un mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) constituent un autre exemple de conflit d'intérêts entre pays en développement au sein de l'OMC. Dans le cadre des négociations du cycle de Doha, le groupe G33 de pays en développement a préconisé l'adoption d'un MSS pour permettre une augmentation des droits de douane si des importations inondaient le marché local ou si le prix des importations tombait trop bas pour permettre la survie des agriculteurs locaux. Si les États-Unis et l'Australie s'opposent à cet instrument, c'est parmi les pays en développement exportateurs que l'on compte ses plus féroces détracteurs : l'Argentine, la Malaisie, l'Uruguay, la Thaïlande et, dans une moindre mesure, le Brésil. Ils estiment que ce MSS porterait atteinte aux échanges Sud-Sud et ne veulent pas d'un mécanisme risquant de nuire à leurs petits agriculteurs qui exportent (Kwa, 2010).

La pause actuelle dans les négociations commerciales multilatérales donne aux pays en développement l'occasion de faire le point sur la situation. On peut penser qu'ils gagneraient à prendre davantage l'initiative dans l'examen et la réforme du système commercial multilatéral. Un réexamen des règles de l'OMC du point de vue du développement nécessiterait de se pencher aussi sur les principes élémentaires du traitement national, de la libéralisation et de la réciprocité, sur les processus décisionnels et la gouvernance ainsi que sur les accords spécifiques de cette organisation (par exemple couvrant l'agriculture, les services et la propriété intellectuelle). Khor (2008) affirme que cela passerait par la revitalisation d'autres institutions du système commercial multilatéral, telles que la Cnuced. Ce réexamen devrait aussi englober des aspects ne relevant pas de l'OMC mais qui sont essentiels pour les pays en développement, comme les produits de base. Une reformulation dans ce sens requerrait une grande coopération Sud-Sud, ainsi qu'une coordination des positions et des processus.

Pour certains domaines particuliers, les pays en développement ont fortement intérêt à faire avancer les dossiers. Certains seront traités plus avantageusement dans un contexte multilatéral et d'autres dans un cadre régional ou bilatéral. Le tout est de savoir comment les pays pauvres et les pays à la traîne peuvent tirer avantage de la nouvelle configuration de l'économie mondiale. Le commerce et les transferts de technologie sont deux domaines dans lesquels les pays en développement auraient tout à gagner à coopérer les uns avec les autres.

Le commerce et la nécessité d'une coopération Sud-Sud

Le commerce constitue l'un des canaux de transmission de l'impact du basculement de la richesse parmi les plus puissants et les plus directs. Le chapitre 3 a décrit la montée en puissance du commerce Sud-Sud au cours des vingt dernières années, ainsi que sa vive accélération pendant la dernière décennie. Un dynamisme encore plus grand est possible. Les simulations présentées au chapitre 3 montrent que la libéralisation des échanges Sud-Sud serait bien plus avantageuse que celle des échanges Nord-Sud : une réduction des droits de douane Sud-Sud les ramenant aux niveaux pratiqués dans le Nord pourrait rapporter 60 milliards USD aux pays en développement. Ce chiffre représente près du

double des gains que l'on obtiendrait en ramenant les tarifs douaniers Nord-Sud à la moyenne de ceux appliqués aux échanges Nord-Nord. Ces résultats ne sont pas en soi surprenants, puisque les droits de douane appliqués et consolidés restent nettement supérieurs sur les échanges Sud-Sud (nonobstant les dispositifs spéciaux tels que les régimes d'accès préférentiel au marché indien et chinois pour les pays à faible revenu). Ils donnent toutefois une idée du potentiel d'augmentation des échanges Sud-Sud. De plus, ce type d'études ne rend compte que des gains statiques, alors que les gains dynamiques – par exemple une intensification de la concurrence – sont potentiellement bien plus substantiels. Instaurer des liens commerciaux profonds avec les régions en croissance dynamique rapporte davantage en termes de croissance que des relations avec des marchés matures, à l'expansion plus lente. Les opportunités sont trop importantes pour les pays non convergents à faible revenu pour qu'ils puissent se permettre de les manquer.

Les pays en développement sont bien conscients de l'importance de la réduction des droits de douane Sud-Sud et essaient de faire avancer cette question en dehors de l'OMC. Leurs négociations, appelées « cycle de São Paulo », ont été lancées en 2004 à l'occasion de la 11^e session de la conférence quadriennale de la Cnuced organisée dans cette ville. En vertu d'un accord de coopération technique conclu avec la Cnuced, les États parties au système global de préférences commerciales (SGPC) s'efforcent de préparer des réductions de droits de douane plus importantes. En décembre 2009, un groupe de 22 pays participants (dont l'Égypte, le Maroc et le Nigeria) se sont entendus sur des réductions tarifaires d'au moins 20 % sur environ 70 % des biens échangés entre ces pays. Un calendrier a été établi pour que les négociations intensives prévues l'an prochain aboutissent à un accord fin septembre 2010 au plus tard (Cnuced, 2009).

Des opportunités pour les échanges agricoles Sud-Sud

Il existe un formidable potentiel de renforcement des échanges agricoles entre les pays en développement. Par exemple, les marchés agricoles d'Afrique subsaharienne souffrent actuellement d'une grande fragmentation, car le commerce transfrontalier des produits agricoles reste modeste dans cette région. Contrairement à ce que l'on pense généralement, la dotation en facteurs de production varie souvent largement d'un pays africain à l'autre, ce qui laisse un vaste potentiel, actuellement inexploité, pour des échanges mutuellement bénéfiques sur des produits tels que les cultures vivrières. Un renforcement du commerce intra-africain atténuerait la variabilité annuelle des approvisionnements et pourrait créer un gigantesque marché pour les petits exploitants, qui sont la colonne vertébrale de la production agricole africaine, particulièrement dans le secteur des denrées alimentaires (céréales, racines et tubercules et produits du bétail traditionnels)⁴.

Le Kenya a ainsi peu de terres disponibles et un secteur agricole inefficace. Une politique d'autosuffisance conduirait donc à des coûts alimentaires élevés. De son côté, l'Ouganda – le voisin enclavé du Kenya – dispose de terres relativement abondantes et qui bénéficient d'une pluviométrie fiable. L'Ouganda pourrait procurer des denrées alimentaires au Kenya à des prix nettement inférieurs à ceux actuellement en vigueur au Kenya, ce qui permettrait aux salaires urbains de diminuer dans le secteur manufacturier kenyan, qui deviendrait plus compétitif sans pour autant porter atteinte au niveau de vie des travailleurs kenyans (Onudi, 2004; Ravallion, 2009).

Les obstacles qu'il convient de lever pour rendre ces propositions réalistes sont les obstacles communément associés aux coûts élevés du transport et du passage des

frontières. Selon la base de données *Doing Business* de la Société financière internationale (SFI), les coûts de transaction, qui sont en général importants dans les régions à faible revenu, sont encore plus conséquents en Afrique subsaharienne. La Banque mondiale (2009) estime que l'Afrique accuse un déficit de 93 milliards USD pour le financement de ses projets d'infrastructure. Depuis quelques années, la Chine se montre particulièrement active dans ce domaine. Les nouveaux projets d'infrastructure devraient chercher à répondre aux besoins de l'économie intérieure et à promouvoir le commerce intrarégional, au lieu de s'attacher simplement à réduire les coûts de transaction pour les exportations de matières premières, comme ce fut souvent le cas dans le passé. On pourrait, par exemple, envisager de relancer le plan stratégique pour les infrastructures du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad), grâce à l'injection de nouveaux moyens financiers.

Un accès préférentiel au marché pour les pays non convergents et les pays à la traîne?

Certains auteurs affirment que, pour relever le défi de la concurrence grandissante des économies émergentes, tous les pays du continent africain (et pas seulement les plus pauvres) devraient disposer d'un accès préférentiel aux marchés des pays membres de l'OCDE, sans exigence concernant les règles d'origine, pour une période de dix à quinze ans (voir, par exemple, Commission sur la croissance et le développement, 2008; Collier et Venables, 2007). Cet argument repose sur le « problème de seuil » de l'Afrique, c'est-à-dire le fait que les échanges régionaux entre voisins sont modestes, ce qui interdit à l'Afrique d'exploiter les avantages de l'agglomération (Collier et Venables, 2007).

Cependant, les recommandations sur l'accès préférentiel ignorent l'impact relativement décevant sur le développement des régimes d'accès préférentiel mis en place dans le passé, ainsi que l'érosion considérable de la valeur relative des préférences au cours des trois dernières décennies (Mold, 2005a). Dans les pays de l'OCDE, les droits de douane sur les produits industriels se situent en moyenne en deçà de 1 %, si bien que les produits agricoles restent le seul domaine où il est encore possible de concéder un accès préférentiel significatif. Contrairement à l'intention de départ de l'accès préférentiel, qui visait à inciter fortement les pays à se diversifier dans les produits industriels, ces préférences les incitent aujourd'hui paradoxalement à conserver leur spécialisation dans l'agriculture.

Cependant, les droits de douane industriels des pays en développement demeurant bien plus élevés que ceux des pays de l'OCDE (chapitre 3), un accès préférentiel offre encore de grandes possibilités pour le renforcement des échanges de produits manufacturés avec les pays émergents. En 2007, le Brésil a annoncé qu'il allait accorder un accès sans quotas à son marché à 32 pays en développement entrant dans la catégorie des PMA. Les autorités des pays d'Afrique ont encouragé les entreprises à intensifier leurs liens avec l'Inde via le plan de préférence douanière et d'exemption de droits de douane pour 34 PMA africains. Ce plan accorde un accès au marché sur des lignes tarifaires représentant 92,5 % des exportations mondiales des PMA et couvrant 94 % des lignes tarifaires de l'Inde (Sen, 2008). En octobre 2009, la Chine a elle aussi annoncé la suppression des droits de douane sur 60 % de ses importations provenant des PMA. Mais cette mesure reste bien inférieure à la couverture des dispositifs européens tels que l'accord Tout sauf les armes (TSA), qui consent des réductions des droits de douane sur 100 % des exportations des PMA. Jusqu'ici, personne n'a cherché à savoir sérieusement si les offres des pays émergents sont acceptées ou si, en pratique, elles procurent des opportunités significatives d'accès au marché. Il est

évident que les autorités et les entreprises des pays à faible revenu pourraient se montrer plus déterminées à tirer parti de l'accès préférentiel. La Chine offre ainsi une exonération des droits de douane à plus de 400 exportations africaines, mais rares sont les pays qui semblent chercher activement à en profiter (Standard Bank, 2009).

Il importe de savoir que ces concessions sont consenties dans le contexte d'une relation commerciale prospère. Dans le passé, beaucoup de PMA n'ont pas su tirer pleinement parti de dispositifs tels que l'initiative TSA de l'UE en raison de la complexité des règles d'origine ou simplement des problèmes administratifs rencontrés pour ce faire (Mold, 2005b). Les pays en développement doivent tirer les enseignements de ce type d'erreurs s'ils veulent que leurs propres plans d'accès préférentiel soient efficaces.

Compromettre ses propres objectifs avec le commerce – la réduction des obstacles non tarifaires

Le chapitre 3 a étudié le potentiel que représente la libéralisation des échanges Sud-Sud pour l'amélioration du bien-être dans les pays concernés. Un abaissement des droits de douane Sud-Sud constitue une condition nécessaire, mais non suffisante, pour pouvoir augmenter les flux commerciaux Sud-Sud. Une longue liste d'obstacles non tarifaires, dont les autorisations et les contingents tarifaires, les restrictions volontaires des exportations et les mesures de contrôle des prix, ainsi que les contrôles du respect des normes alimentaires et phytosanitaires par les produits importés ou encore les règles d'origine, n'empoisonnent pas uniquement les relations commerciales Nord-Sud. Les pays d'Afrique appliquent souvent les obstacles non tarifaires d'une manière qui entrave leur propre développement en les privant d'opportunités commerciales intrarégionales (Mold, 2005b)⁵.

Le commerce Sud-Sud se caractérise par un nombre croissant d'obstacles non tarifaires. Les affaires portées devant les mécanismes régionaux de règlement des différends de l'OMC donnent un bon aperçu des obstacles à l'accès au marché rencontrés dans le commerce intrarégional des pays en développement (OCDE, 2005). Le Marché commun de l'Amérique centrale (MCAC) constitue un cas frappant dans lequel les pays en développement se sont efforcés de supprimer les droits de douane dans la région, avant de saper leurs propres efforts par le maintien, voire le renforcement, du recours aux obstacles non tarifaires : la moitié des plaintes déposées par les membres du MCAC contre d'autres membres en 2003/04 portaient sur divers droits et frais sur les importations. Ce phénomène n'est pas l'apanage de l'Amérique latine : il est aussi monnaie courante en Afrique, au Moyen-Orient et dans les Caraïbes (OCDE, 2005).

Les pays en développement sont devenus très actifs dans les actions antidumping (AD), qui visent essentiellement d'autres pays en développement (tableau 7.1)⁶. Avant les années 1990, les pays développés (principalement l'Australie, le Canada, l'UE et les États-Unis) étaient à l'origine de jusqu'à 97 % de toutes les actions AD et de 98 % de toutes les mesures AD. À partir des années 1990, les pays en développement se sont mis à recourir plus activement aux mesures AD. Depuis 1995, ils représentent 64 % de toutes les actions AD et les deux tiers des mesures AD. Les cinq pays qui recourent le plus à ces mesures sont l'Inde, l'Argentine, le Mexique, l'Afrique du Sud et le Brésil (OMC, 2009). Entre le début 1995 et la mi-2008, les pays d'Amérique latine ont lancé 162 mesures AD contre les producteurs chinois, dont 115 ont été validées par l'OMC (Paus, 2009).

Tableau 7.1. **Actions antidumping, 1995-2007**
Nombre, par demandeur et défendeur

Demandeur	Défendeur		Total
	Pays développés	Pays en développement	
Pays développés	262	904	1 166
Pays en développement	566	1 488	2 054
Total	828	2 392	3 220

Source : OMC (2009).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932323411>

Le basculement de la richesse incite à une coopération et à une intégration régionales efficaces

Il faut s'efforcer de rendre les accords commerciaux régionaux entre partenaires du Sud plus efficaces. En Afrique et en Amérique latine, il existe une tradition relativement ancienne d'accords commerciaux régionaux, mais ceux-ci ne sont pas efficacement mis en pratique (Cardoso et Holland, 2010; Cenua, 2006). Le basculement de la richesse donne l'occasion de rompre avec cet héritage. Si les accords régionaux dans le Sud ont échoué dans le passé, c'est dans une large mesure parce qu'ils n'avaient pas suffisamment foi dans le commerce intrarégional. Ils étaient piégés dans l'ancienne logique Nord-Sud, même lorsqu'ils exprimaient des aspirations à un renforcement des liens économiques avec les voisins et les autres régions en développement. Cependant, avec le regain de dynamisme et de profondeur des interactions Sud-Sud, les gains potentiels sont bien plus conséquents, alors que les pertes potentielles, sous la forme d'une réorientation des flux commerciaux, sont nettement plus réduites.

La volonté de renforcer la coopération régionale dans les domaines économique, monétaire et financier traduit en partie une réaction aux inquiétudes suscitées par l'intrusion du multilatéralisme dans des domaines relevant de la souveraineté nationale. Le régionalisme peut aussi protéger les pays de l'instabilité mondiale (Amsden, 2007). L'essor des grands pays émergents devrait raviver l'intérêt pour la coopération régionale. Étant donné que bon nombre des avantages concurrentiels dont bénéficient l'Inde et la Chine sur les marchés mondiaux résultent de leur grande taille, du moins en partie (coûts irrécupérables moins élevés et économies d'échelle), l'intégration régionale devient incontournable pour les petits pays en développement. De plus, certaines données suggèrent que le bond spectaculaire du commerce mondial au cours des deux dernières décennies a été principalement alimenté par des processus régionaux, et non par une libéralisation multilatérale (Chortareas et Pelagidis, 2004). L'intégration régionale confère des avantages politiques tout autant qu'économiques. En raison du glissement dans l'équilibre des pouvoirs provoqué par le basculement de la richesse, les petits pays devront coopérer plus efficacement sous peine d'être marginalisés dans les processus de décision.

Le « régionalisme ouvert » préconisé en Asie présente un intérêt particulier. La plupart des pays asiatiques ont « insisté pour que l'intégration régionale s'attache principalement à la promotion du développement économique et pour que la promotion de la libéralisation des échanges soit progressive » (Kojima, 2002). Les puissances émergentes asiatiques tendent à se lancer dans une coopération avec leurs voisins, par exemple dans le cadre du forum de l'Anase+3 ou de l'initiative de Chiang Mai – un accord multilatéral d'échange de devises à court terme (*swap*) conclu entre les dix membres de l'Anase, la

Chine, le Japon et la Corée. Cette initiative a été lancée en mars 2010 et puise dans un fonds de réserves de change doté de 120 milliards USD.

Transfert de technologie

Le développement de solides capacités techniques dans certains pays du Sud et la diversification des exportations dans beaucoup d'autres créent un nouveau potentiel de coopération. Ces pôles de compétences et d'expertise, associés à la diffusion des technologies de communication efficaces et à faible coût, améliorent les perspectives des pôles transfrontaliers de spécialisation et de coopération le long de la chaîne de valeur mondiale entre pays en développement et favorisent les transferts de technologie. Dans les années 1960 et 1970, ces transferts ont compté parmi les motivations du mouvement pour le développement, en particulier via des forums tels que la Cnuccd. Mais, pour diverses raisons, cet aspect a disparu des débats dans les années 1980 et 1990.

À la lumière des nouvelles circonstances, il est peut-être temps de reconsidérer la question. Étant donné leur rôle, grandissant, dans le cadre de protection des droits de propriété intellectuelle, des organisations telles que l'OMC s'attachent à défendre le droit à des rentes sur les technologies existantes, au lieu de faciliter le transfert de nouvelles technologies aux pays pauvres. Comme l'a démontré le chapitre 5, cette question revêt une grande importance pour le développement. Les difficultés rencontrées pour tenir le rythme de plus en plus rapide des progrès technologiques dressent de nouveaux obstacles à l'intégration complète de nombreux pays en développement en qualité de membres compétitifs de l'économie mondiale (Dahlman, 2009). Les logiciels en constituent un exemple parlant. La technologie logicielle occupe une place grandissante dans les stratégies nationales de développement des TIC. On a observé un essor de la coopération régionale et bilatérale dans le développement logiciel ces dernières années, surtout dans le gouvernement et l'éducation électroniques. Toutefois, la Chine, l'Inde et quelques pays d'Asie du Sud-est continuent de concentrer l'essentiel des capacités techniques.

Il reste à savoir si les leaders de ce dynamisme technologique dans le Sud (Afrique du Sud, Brésil, Chine et Inde) sauront rallier les pays petits et plus faibles aux avantages de ce dynamisme ou s'ils se contenteront de devenir une « deuxième strate » aux côtés des pays membres de l'OCDE (Altenburg et al., 2008). En principe, ils pourraient apporter un accès technologique plus large et à un prix plus abordable (par exemple par des accords de licence). Toute la difficulté consiste à veiller à ce que cette relation ne se transforme pas en dépendance et ne se contente pas de creuser le fossé entre les pays convergents et les pays pauvres ou à la traîne dans les années à venir. Après avoir fait l'objet de débats pendant des décennies dans les forums multilatéraux et les négociations bilatérales avec les membres de l'OCDE, il est évident que les transferts de technologie doivent être réinscrits à l'ordre du jour, mais cette fois dans un contexte plus large. Continuer de cantonner le débat à la protection de la propriété intellectuelle ne suffira pas, étant donné le mouvement du basculement de la richesse.

Conclusion

En raison de la nouvelle configuration de l'économie et du pouvoir politique à l'échelle de la planète, les pays riches ne peuvent plus décider tout seuls des priorités.

Ce chapitre a étudié certaines des dimensions dans lesquelles les paramètres de la gouvernance mondiale ont déjà été modifiés par le basculement de la richesse et s'est intéressé aux conséquences de cette évolution pour le développement. De toute évidence,

il est urgent d'engager une action multilatérale plus vaste et plus puissante. Les problèmes du monde revêtent de plus en plus une envergure planétaire et, si l'on veut les résoudre, il faut que les responsabilités et les solutions soient partagées. Maintenant que le monde est en train de sortir de la crise financière, les solutions coopératives sont devenues dans bien des domaines incontournables.

Les négociations multilatérales sont souvent difficiles et lentes. Pour autant, il ne faut pas se détourner des nombreux domaines dans lesquels une coopération entre les pays ferait progresser le développement. Des opportunités de changement d'une telle ampleur ne se présentent qu'une fois à l'échelle d'une vie. Pour les saisir, les acteurs qui ne sont pas habitués à faire entendre leur voix devront engager une action internationale plus vaste et plus déterminée. Ils seront plus efficaces s'ils travaillent ensemble.

Notes

1. La contribution d'institutions comme l'OCDE, avec sa capacité à mesurer et à comparer l'efficacité des politiques publiques entre les pays, ainsi qu'à proposer des meilleures pratiques dans presque tous les domaines de l'action publique, peut se révéler précieuse dans ce contexte, précisément parce qu'elle est pluridisciplinaire. C'est particulièrement vrai si l'on s'intéresse à l'expansion des référentiels et des normes élaborés à l'origine pour les pays avancés et qui s'étendent désormais à des politiques et des pratiques de gouvernance au champ d'application plus large.
2. Créé en 1964, le Groupe des 77 est la plus grande organisation intergouvernementale de pays en développement des Nations Unies. Les pays membres s'attachent à promouvoir leurs intérêts économiques collectifs et à renforcer leur capacité de négociation commune sur les grands sujets d'économie internationale au sein du système des Nations Unies, y compris la coopération Sud-Sud pour le développement.
3. Voir le chapitre 3 et les informations les plus récentes dans *Global Trade Alert* – www.voxeu.org/reports/GTA1.pdf.
4. Voir par exemple l'étude de Weeks (1996) sur l'ampleur des échanges agricoles régionaux dans les pays de la SADC et du Comesa.
5. Pour la plupart des pays africains couverts dans les enquêtes sur le climat de l'investissement citées par Clarke (2005), les entreprises exportatrices étaient bien plus susceptibles d'affirmer que la réglementation commerciale et douanière entravait sérieusement les échanges que les exportateurs des trois pays asiatiques de l'échantillon. Sachant que la majeure partie des exportations de ces entreprises africaines sont destinées à des pays voisins, on obtient une idée approximative des freins au commerce intrarégional.
6. De 1979 à 1989, les pays en développement ont engagé seulement 13 enquêtes antidumping contre d'autres pays en développement.

Références

- ALTENBURG, T., H. SCHMITZ et A. STAMM (2008), « Breakthrough? China's and India's Transition from Production to Innovation », *World Development*, vol. 36, n° 2, pp. 325-344.
- AMSDEN, A.-H. (2007), *Escape from Empire – The Developing World's Journey through Heaven and Hell*, The MIT Press, Cambridge, MA.
- BALDWIN, R. (2006), *Globalisation: The Great Unbundling(s)*, article pour le bureau du Premier ministre de la Finlande, Conseil économique de Finlande, dans le cadre de la présidence de l'UE, Helsinki, septembre, disponible sur : http://hei.unige.ch/~baldwin/PapersBooks/Unbundling_Baldwin_06-09-20.pdf.
- BANQUE MONDIALE (2009), *Indicateurs du développement dans le monde*, CD-ROM, Banque mondiale, Washington DC.
- BIRDSALL, N. (2009), « Double Majorities at the World Bank and IMF – For Legitimacy and Effectiveness » Bretton Woods Non-Commission, Centre pour le développement mondial, Washington DC.

- BOUGHTON, J.M. et C.I. BRADFORD (2007), « Global Governance: New Players, New Rules » *Finance & Development*, vol. 44, n° 4, décembre.
- CARDOSO, E. et M. HOLLAND (2010), « South America for the Chinese – A Trade-based Analysis » *OECD Development Centre Working Papers*, n° 289, Centre de développement de l'OCDE, Paris.
- CENUA (2006), *État de l'intégration régionale en Afrique II, Rapport ARIA II*, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba.
- CHORTAREAS, G. et T. PELAGIDIS (2004), « Trade Flows: A Facet of Regionalism or Globalisation? » *Cambridge Journal of Economics*, vol. 28, n° 2, pp. 253-271.
- CLARKE, G. (2005), « Beyond Tariff and Quotas: Why Don't African Manufacturing Enterprises Export More? » *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 3617, Banque mondiale, Washington DC.
- CNUCED (2009), *Developing Countries Agree to Reduce Tariffs with UNCTAD's Support*, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Genève, décembre, disponible sur : www.unctad.org/Templates/Page.asp?intItemID=5227&lang=1.
- COLLIER, P. et A.J. VENABLES (2007), « Rethinking Trade Preferences: How Africa Can Diversify its Exports » *CEPR Discussion Papers*, n° 6262, Centre for Economic Policy Research, Londres, avril.
- COMMISSION SUR LA CROISSANCE ET LE DÉVELOPPEMENT (2008), *Rapport sur la croissance : stratégies pour une croissance durable et un développement solidaire*, Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale pour le compte de la Commission sur la croissance et le développement, Washington DC.
- DAHLMAN, C. (2009), « Different Innovation Strategies, Different Results: Brazil, Russia, India, China and Korea (the BRICKS) » in CHANDRA, V., D. ERÓCAL, P.C. PADOAN et C.P. BRAGA (éds.), *Innovation and Growth: Chasing a Moving Frontier*, OCDE et Banque mondiale, Paris.
- GURRÍA, A. (2010), « The OECD and the G20 Global Governance Architecture: Promoting Sustainable Growth in The New Global Context » discours d'Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, prononcé à l'université d'économie de Prague, Prague, 7 avril.
- HERTEL, T., R. KEENEY, M. IVANIC et A. WINTERS (2007), « Why isn't the Doha Development Agenda More Poverty Friendly? » *GTAP Working Papers*, n° 2292, Center for Global Trade Analysis, Department of Agricultural Economics, université de Purdue, West Lafayette, IN.
- KHOR, M. (2008), « South-South Co-operation and Policy Co-ordination » présentation lors de l'atelier du PNUD sur la coopération Sud-Sud, Bali, 24-25 novembre.
- KOJIMA, K. (2002), « Asian Economic Integration for the 21st Century » *East Asian Economic Perspectives*, vol. 13, pp. 1-38, mars.
- KWA, A. (2010), « The Challenges Confronting South-South Trade » *Poverty in Focus*, n° 20, International Policy Centre for Inclusive Growth, Brasilia.
- LOMBARDI, D. (2009), « Rapport sur les consultations de la société civile (quatrième pilier) avec le Fonds monétaire international » *New Rules for Global Finance Coalition*, Rapport sur les consultations de la société civile avec le FMI, Washington DC.
- MADDISON, A. (2009), *Statistics on World Population, GDP and Per Capita GDP, 1-2008 AD*, disponible sur : www.ggdc.net/maddison.
- MOLD, A. (2005a), « Trade Preferences and Africa – State of Play and the Issues at Stake » *African Trade Policy Centre Working Paper*, n° 12, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba.
- MOLD, A. (2005b), « Non-Tariff Barriers and the Hong-Kong Negotiations: How Much of a Risk Do Phytosanitary Controls Pose? » *Bridges*, année 9, n° 10, décembre, disponible sur : www.ictsd.org/monthly/bridges/BRIDGES9-10.pdf#page=19.
- MOLD, A. (2007), *EU Development Policy in a Changing World – Challenges for the 21st Century*, Amsterdam University Press, Amsterdam.
- MOLD, A. (2009), « Policy Ownership and Aid Conditionality in the Light of the Financial Crisis – A Critical Review » *Études du Centre de développement de l'OCDE*, Paris.
- OCDE (2005), *Au-delà des tarifs : le rôle des obstacles non tarifaires dans le commerce mondial*, Études de l'OCDE sur la politique commerciale, OCDE, Paris.
- OMC (2009), *Rapport sur le commerce mondial*, Organisation mondiale du commerce, Genève.

- ONUJDI (2004), *Rapport sur le développement industriel – L’industrialisation, l’environnement et les Objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique subsaharienne*, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Vienne.
- PADOAN, P.C. (2007), « Europe and Global Economic Governance » *EU Diplomacy Papers*, n° 2, Collège d’Europe, Bruges.
- PAULO, S. et H. REISEN (2010), « Eastern Donors and Western Soft Law: Towards a DAC Donor Peer Review of China and India? » *Development Policy Review*, Overseas Development Institute, Londres.
- PAUS, E. (2009), « The Rise of China: Implications for Latin American Development » *Development Policy Review*, vol. 27, n° 4, pp. 419-456.
- PISANI-FERRY, J. (2010), « China in the World Economy: A European Perspective » *Bruegel Policy Contribution*, n° 2010/03, disponible sur : www.bruegel.org.
- RAVALLION, M. (2009), « A Comparative Perspective on Poverty reduction in Brazil, China and India » *Policy Research Working Paper*, n° 5080, Banque mondiale, Washington DC.
- REISEN, H. (2009), « Shifting Wealth: Is the US dollar Empire Falling? » *VOX*, disponible sur : www.voxeu.org/index.php?q=node/3672.
- REISEN, H. (2010), « The Multilateral Donor Non-System: Towards Accountability and Efficient Role Assignment » *Economics*, vol. 4, 2010-5, 1^{er} février, disponible sur : www.economics-ejournal.org/economics/journalarticles/2010-5.
- SANAHUJA, J.A. (2010), « Post-Liberal Regionalism: South-South Cooperation in Latin America and the Caribbean » *Poverty in Focus*, n° 20, International Policy Centre for Inclusive Growth, Brasilia.
- SCOTT, J. et R. WILKINSON (2010), « What Happened to Doha in Geneva? Re-Engineering the WTO’s Image While Missing Key Opportunities » *European Journal of Development Research*, vol. 22, n° 2, pp. 141-153.
- SEN, N. (2008), *Déclaration de M. Nirupam Sen*, Représentant permanent, pendant la discussion thématique sur l’Afrique lors de la seizième session de la Commission du développement durable, 8 mai, disponible sur : www.un.int/india/2008/ind1422.pdf.
- STANDARD BANK (2009), « Economics Africa BRIC and Africa, Tectonic Shifts Tie BRIC and Africa’s Economic Destinies », *Economics Africa*, octobre.
- STEWART, F. (2006), « Do We Need A New ‘Great Transformation’? Is One Likely? », *Research Paper* n° 2006/36, UNU-WIDER, Helsinki.
- VAN DER MENSBRUGGHE, D. et J. BEGHIN (2005), « Global Agricultural Reform: What is at Stake? », in AKSOY, M.A. et J.C. BEGHIN (éds.), *Global Agricultural Trade and Developing Countries*, Banque mondiale, Washington DC.
- WEEKS, J. (1996), « Regional Cooperation and Southern African Development », *Journal of Southern African Studies*, vol. 22, n° 1, pp. 99-117.
- YONGDING, Y. (2009), « China Cautioned to Lend Less to IMF », *China Daily*, 17 mars.
- YU, Y. (2010), *China’s Grand G20 Bargain*, présentation lors de la 8^e édition de la conférence sur la gouvernance mondiale « Beyond the Crisis: From Recovery to Long-term Sustainable Development of the World Economy », 7-8 avril.



Extrait de :

Perspectives on Global Development 2010 Shifting Wealth

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264084728-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Les réponses collectives au basculement de la richesse », dans *Perspectives on Global Development 2010 : Shifting Wealth*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264084742-13-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.